

## **Arrêté n° 20-0845 du 8 septembre 2020 portant désignation des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Val-d'Oise**

La directrice académique des services de l'Éducation nationale du Val-d'Oise

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatifs aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu le décret 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2018 portant répartition des sièges entre les organisations syndicales au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Val-d'Oise ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant nomination de Monsieur Fabrice TANJON dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise ;
- Vu l'arrêté ministériel en date du 30 avril 2020 portant nomination de Madame Guylène MOUQUET-BURTIN dans l'emploi de Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise ;

### **- ARRÊTE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté du 28 août 2019 sont abrogées.

**Article 2** : Sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du Val-d'Oise :

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Val-d'Oise ou son représentant,  
Le Secrétaire général des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise

**Article 3** : Sont désignés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du Val-d'Oise :

Titulaires :

Monsieur Rosario ELIA, au titre de la FSU engagé-es au quotidien  
Monsieur Dominique OUDOT, au titre de la FSU engagé-es au quotidien  
Madame Nathalie SOLLIER, au titre de la FSU engagé-es au quotidien  
Madame Véronique GUILLAUME, au titre de la FSU engagé-es au quotidien

Madame Marie MALLET, au titre de l'UNSA ÉDUCATION  
Madame Sophie LAROCHE, au titre de l'UNSA ÉDUCATION

Madame Nadège ELOY, au titre de la FNEC-FP-FO

Suppléants :

Monsieur François CREVOT, au titre de la FSU engagé-es au quotidien  
Monsieur Eric COUDERCHON, au titre de la FSU engagé-es au quotidien  
Monsieur Damien GEORGES, au titre de la FSU engagé-es au quotidien  
Monsieur Cédric CHIEPPERIN, au titre de la FSU engagé-es au quotidien

Madame Silvia FERNANDES, au titre de l'UNSA ÉDUCATION  
Madame Camille JULIAN, au titre de l'UNSA ÉDUCATION

Monsieur Brice CAHLIK, au titre de la FNEC-FP-FO

**Article 4** : Le médecin de prévention, la conseillère de prévention départementale et l'inspecteur santé et sécurité au travail prennent part aux séances du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du Val-d'Oise.

**Article 5** : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Osny, le 8 septembre 2020



Guylène MOUQUET-BURTIN